

*Remplacement du mazout—Loi*

étude sur le nombre de clients éventuels. Maintenant que le programme va être supprimé, le rapport coût/efficacité immédiat qui existait auparavant n'est plus aussi apparent. La Saskatchewan Power Corporation installe en ce moment de nouvelles canalisations sur la route rurale n° 2 à l'extérieur de Regina. Les travaux doivent prendre fin en juin. Quelque 150 personnes des environs ont demandé à recevoir le service. La Saskatchewan Power Corporation doit, je pense, fonctionner comme les autres entreprises d'hydro-électricité dans d'autres provinces, qui exigent que 65 p. 100 des utilisateurs soient inscrits avant d'entreprendre les travaux d'installation du gazoduc ou du réseau d'électricité. Dans le cas qui nous occupe, la totalité des utilisateurs sont déjà inscrits. Les conservateurs ont dû passer tout l'hiver en Floride, je présume, s'ils pensent qu'il est possible d'installer un gazoduc de plastique ou d'acier en février ou en mars.

● (1520)

Je sais qu'un amendement proposant le renvoi à six mois est d'habitude un truc parlementaire, prévu par le Règlement, pour couler un projet de loi. Toutefois, c'est l'une des rares fois que nous avons eu recours à cette méthode pour retarder l'adoption d'une mesure, afin que le sol ait le temps de dégeler et que les personnes ayant demandé des subventions puissent en bénéficier. C'était là le simple but de notre proposition.

Mes collègues d'en face devraient comprendre que le sol est encore gelé, et s'ils tiennent à ce que le projet de loi soit adopté maintenant, je les invite à creuser les tranchées et à installer les gazoducs pour desservir 150 maisons, pour la plupart des maisons de ferme, au nord-ouest de ma ville.

Le gouvernement doit certainement reconnaître la nécessité d'inciter les gens à adopter un mode de chauffage moins coûteux. En 1981, la Chambre a adopté en deuxième lecture, au bout d'une heure de débat, la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout, qui s'appliquait rétroactivement à compter de 1980. Autrement dit, tous les partis étaient unanimement d'accord. Cette loi devait demeurer en vigueur jusqu'en 1990. Les compagnies de gaz et d'électricité de chaque province et de chaque municipalité et des dizaines de milliers de Canadiens ont fait leurs prévisions à partir de cette hypothèse. Il n'est pas juste de changer la règle du jeu au beau milieu de la partie.

Si le gouvernement désire modifier la politique prévue dans cette loi, il en a parfaitement le droit, mais il devrait donner un préavis suffisant. Notre parti a recommandé de renvoyer à six mois l'étude de ce projet de loi, mais je crois qu'il faudrait la retarder d'au moins un an, afin de donner satisfaction aux milliers de Canadiens qui voulaient abandonner le chauffage au mazout pour le gaz naturel. Certains d'entre eux ont dû se chauffer temporairement au gaz propane jusqu'à ce qu'on installe des gazoducs près de leurs domiciles. Les voilà maintenant qui manquent de réservoirs à propane.

Alors que le gouvernement veut accroître le nombre d'emplois, cette mesure aura exactement l'effet contraire. Le programme du remplacement du mazout a créé plus d'emplois que n'en créera sa disparition. Nous avons présenté une proposition bien simple, mais le gouvernement croit possible d'installer un pipeline de plastique ou d'acier d'ici la fin de mars qui arrivera dans quelques jours. A Toronto, le sol est peut-être encore gelé et il risque de l'être jusqu'à la fin d'avril. Il semble

toutefois que les conservateurs ne comprennent pas la logique de ces arguments.

Nous devrions soutenir tout programme ayant pour effet de réduire nos besoins en pétrole importé, de nous permettre d'économiser nos devises, de créer plus d'emplois et de rapporter au gouvernement un profit sur ses investissements. Je rappelle que ce programme est un placement et non une dépense. J'espère que le député de Bow River (M. Taylor) conviendra qu'il s'agit bien d'un investissement qui rapportera beaucoup plus qu'il ne coûte aux contribuables.

De toute évidence, la réduction des besoins en pétrole importé, tant en Ontario et au Québec que dans les provinces de l'Atlantique, créera des emplois supplémentaires et amènera les Canadiens à utiliser davantage leurs ressources, et plus particulièrement le gaz naturel.

Pour conclure, je voudrais citer les paroles du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), qui représente l'Ouest à la Chambre depuis près de trente ans. Quand les conservateurs se sont joints aux libéraux et aux néo-démocrates pour appuyer cette mesure qui devait demeurer en vigueur jusqu'en 1990, il a déclaré, au cours du débat de 1981, en tant que principal porte-parole du parti conservateur, comme nous pouvons le lire à la page 11099 du hansard du 30 juin 1981:

Il ne fait aucun doute, je crois, que la Chambre en général comprend et appuie l'objectif du programme de remplacement du pétrole...

Le gouvernement essaie-t-il d'aider Imperial Oil à vendre plus de pétrole ou les simples citoyens à réduire leurs frais de chauffage? Permettez-moi de vous citer un autre passage du hansard du 30 juin 1981. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a déclaré:

L'idée d'inciter le plus grand nombre de gens possible à adopter des systèmes à faible technologie et à réduire leur consommation de pétrole est excellente. Cela est d'autant plus valable que la solution de rechange est moins coûteuse que le prix actuel du pétrole et aussi moins coûteuse que son prix futur.

Pour conclure, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a félicité le gouvernement et le ministre au nom du parti conservateur d'avoir présenté ce projet de loi. Il a dit, comme on peut le lire à la page 11,101 du hansard:

J'espère qu'il tiendra compte de la proposition que j'ai faite qui contribuerait à améliorer le projet de loi en l'étendant à tous les Canadiens. Nous pourrions ainsi procéder à une conversion du pétrole à d'autres sources d'énergie beaucoup plus rapidement que le bill ne le permet actuellement.

Je demande à mes amis d'en face d'y réfléchir à deux fois. Je leur demande de s'en tenir aux engagements de 1981. Je leur demande de permettre que ce projet de loi demeure en vigueur et j'espère qu'ils en convaincront le ministre afin que des milliers de Canadiens, des sociétés distributrices provinciales d'électricité et des services publics municipaux puissent respecter les contrats qu'ils ont signés.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement revient sur sa position maintenant que tout ce monde a agi de bonne foi. J'espère que les députés d'en face arriveront à convaincre le ministre de réexaminer ce projet de loi. Ils se gagneront ainsi l'entier appui et l'approbation des deux partis d'opposition.

● (1530)

**M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke):** Monsieur le Président, la décision du gouvernement d'abroger la Loi sur l'économie du pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes n'est qu'une preuve de plus de son insensibilité, car ces